



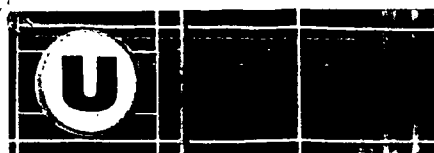
Comptes annuels

COPIE CERTIFIÉE

Bilan au 31 décembre 2017 CONFORME À L'ORIGINAL

ACTIF (en K€)	BRUT au 31/12/17	Dépréciations et amortissements	NET au 31/12/17	NET au 31/12/16
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles	60 310			
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement		TRIBUNAL D'INSTANCE DE MULHOU		
Concessions, brevets, droits similaires		REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉ		
Fonds commercial		Date d'enregistrement au Greffe 2-8		
Autres immobilisations incorporelles		N° DU DEPOT 18 B 3962		
Avances et acomptes sur immo. Incorporelles		LE GREFFIER		
Immobilisations corporelles				
Terrains				161
Constructions				3 639
Matériels et outillages				10
Autres immobilisations corporelles				442
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				62
Immobilisations financières				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	203 410		203 410	53 754
Créances rattachées à des participations				4 237
Autres titres immobilisés	1 019		1 019	1 912
Prêts				945
Autres immobilisations financières				160
Actif immobilisé	204 429		204 429	65 323
Stocks matières premières et autres appro.				
En-cours de production de biens				39
Stocks de marchandises				88 351
Avances et acomptes versés sur commandes				713
Créances clients et comptes rattachés	793		793	273 937
Autres créances d'exploitation	3 019		3 019	80 187
Capital souscrit et appelé non versé	90		90	72
Valeurs mobilières de placements				
Disponibilités	487		487	3 149
Charges constatées d'avance				85
Actif circulant	4 389		4 389	446 533
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	208 818		208 818	511 855

Système  Centrale régionale Est



Comptes annuels

PASSIF (en K€)	Au 31/12/17	Au 31/12/16
Capital social	21 381	21 381
Prime de fusion	1 908	1 908
Ecart de réévaluation (dont écart de mise en équivalence)		
Réserve légale	2 048	2 048
Réserve statutaire, contractuelle		
Autres réserves	64 633	64 633
Réserves réglementées		
Report à nouveau	2 825	2 825
Résultat de l'exercice	(18 489)	(18 489)
Provisions réglementées		
Capitaux propres	199 965	74 306
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques		35 302
Provisions pour litiges		2 724
Provisions pour risques et charges	-	38 026
Dettes financières		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit		43 043
Emprunts et dettes financières diverses		1 303
Fonds de garantie		10 741
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		298 494
Dettes fiscales et sociales		16 556
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		441
Autres dettes d'exploitation		28 944
Produits constatés d'avance		
Dettes	8 853	399 523
TOTAL GENERAL	208 818	511 855



COPIE CERTIFIÉE

Compte de Résultat de l'exercice 2017

(en K€)	2017	2016
Ventes de marchandises		1 970 221
Production vendue de services		
Production vendue de prestations diverses		167 006
Chiffre d'affaires net	245	2 137 227
Production stockée		2
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		7
Reprises amortissements-provisions, transferts de charges		15 865
Autres produits		7 399
Produits d'exploitation	1 058	2 160 500
Coût d'achat des marchandises vendues		1 957 287
Achats de marchandises		1 949 839
Variation de stocks de marchandises		7 448
Consommations en provenance des tiers	3	141 878
Variation de stocks d'approvisionnements		55
Autres achats		
Charges externes		141 823
Impôts, taxes et versements assimilés	2	7 136
Charges de personnel		33 523
Salaires et traitements	158	21 353
Charges sociales	66	10 975
Autres charges de personnel		1 195
Dotations aux amortissements et provisions		9 007
- sur immobilisations		1 564
- sur actif circulant		1 518
- pour risques et charges		5 925
Autres charges d'exploitation	840	8 503
Charges d'exploitation	1 069	2 157 334
Résultat d'exploitation	(11)	3 166



Comptes annuels

(en K€)	2017	2016
Résultat d'exploitation	(11)	3 166
Produits financiers		1 261
Produits financiers de participation		653
Autres intérêts et produits assimilés		608
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Charges financières	3	6 547
Dotations aux amortissements et provisions		179
Intérêts et charges assimilés		6 368
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Résultat financier	(3)	(5 286)
Résultat courant avant impôts	(14)	(2 120)
Produits exceptionnels		5
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		4
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Charges exceptionnelles		17 252
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		35
Dotations exceptionnelles aux provisions et amortissements		17 215
Résultat exceptionnel	125 699	(17 247)
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		(878)
RESULTAT DE L'EXERCICE	125 685	(18 489)



Rapport de gestion

DOCUMENT ANNEXE

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des 5 derniers exercices (en €)

	2017	2016	2015	2014	2013
CAPITAL DE FIN D'EXERCICE					
Capital social	21 381 120	21 381 120	20 525 760	20 399 360	19 384 960
Nombre de parts sociales	1 336 320	1 336 320	1 282 860	1 274 960	1 211 560
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires marchandises hors taxes et hors droits	1 970 220 504	1 970 220 504	1 942 678 944	1 852 447 010	1 843 553 426
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	7 871 439	7 871 439	2 495 690	(6 654 634)	(145 132)
Impôts sur les bénéfices	(877 895)	(877 895)	(2 675 761)	694 830	741 502
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	10 617 604	10 617 604	4 668 634	(9 349 465)	(2 685 697)
Résultat net	(18 489 043)	(18 489 043)	502 817	2 000 001	1 799 063
RESULTAT PAR PART SOCIALE					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	(5,89)	(5,89)	4,03	(5,76)	(0,73)
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions	(13,84)	(13,84)	0,39	1,57	1,48
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	539	539	1 168	1 178	1 148
Masse salariale	21 352 526	21 352 526	40 614 164	41 554 780	41 112 447
Sommes versées en avantages sociaux	12 170 260	12 170 260	22 608 390	21 684 766	22 720 097



Annexe aux comptes annuels

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL

Faits marquants de l'exercice

L'apport partiel d'actifs de la branche complète et autonome d'activité de support du développement commercial au bénéfice des magasins associés de Système U Centrale Régionale Est à la société Système U Centrale Nationale, a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de notre Société en date du 29 juin 2017 et a pris effet, juridiquement, fiscalement et comptablement au 1^{er} janvier 2017.

Système U Centrale Régionale Est, comme les trois autres Centrales Régionales, ont donc apporté à Système U Centrale Nationale, devenue COOPERATIVE U-Enseigne, l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers, droits et obligations liés aux activités de services qu'elle exerçait en support du développement commercial au bénéfice des magasins associés, moyennant la prise en charge par cette dernière, du passif correspondant et des frais de l'opération à l'exclusion de certains éléments résiduels non essentiels qui seront expressément détaillés.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation interne des activités du Groupement U en vue de l'optimisation de ses coûts et de ses performances.

L'opération d'apport partiel d'actifs est placée sous le régime de faveur des fusions et opérations assimilées prévu par les dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts (CGI) et a consisté en un apport de branche complète et autonome d'activité placée sous le régime juridique des scissions, conformément aux dispositions de l'article L 236-22 du Code de commerce.

Les sociétés apporteuse et bénéficiaire des apports étant sous contrôle distinct et l'opération d'apport étant réalisée à l'endroit, la transcription des apports s'est faite sur la base des valeurs réelles au 1^{er} janvier 2017.

En contrepartie de l'apport, Système U EST détient 23,10 % du capital social d'U-Enseigne.

Présentation de la société

Système U Centrale Régionale Est est une Société Anonyme Coopérative de commerçants détaillants à capital variable dont les Statuts relèvent en particulier des articles L124-1 à L124-16 du Code de commerce.

Elle exerce son activité sur les régions du Grand EST, en qualité de Coopérative d'adhésion des magasins U, et ceci au travers d'U-Enseigne. Son réseau regroupe 211 Points de Vente à l'Enseigne U au 31/12/2017, totalisant une surface de 484 326 m².

Système U Centrale Régionale Est n'emploie plus de salariés, l'ensemble du personnel, hormis le mandataire social, ayant été transféré à U-Enseigne dans le cadre de l'APA décrit ci-dessus.

Le chiffre d'affaires net 2017 s'élève à 245 K€. Il est constitué pour l'essentiel par la refacturation de diverses prestations, le chiffre d'affaires marchandises étant réduit à néant car, intégralement apporté à la Coopérative U-Enseigne suite à l'APA.

L'approvisionnement des Associés est assuré à partir des différents entrepôts, appartenant à U-LOGISTIQUE depuis le 01/04/2016, dont les titres ont également été apportés à U-Enseigne :



MULHOUSE (68) ELOH et PRODUITS FRAIS	SAINT-VIT (25) ROTATIONS LENTES	RUMILLY (74) ELDH	SAINT-JUST (01) PRODUITS FRAIS
▪ Epicerie ▪ Liquides ▪ Droguerie ▪ Hygiène ▪ Crèmerie ▪ Ultra frais ▪ Fruits et Légumes ▪ Fleurs et Plantes ▪ Boulangerie ▪ Viennoiserie ▪ Pâtisserie ▪ Boucherie ▪ Charcuterie ▪ Volaille	▪ Epicerie ▪ Liquides ▪ Droguerie ▪ Parfumerie ▪ Hygiène ▪ Non Alimentaire ▪ Saisonnier	▪ Epicerie ▪ Liquides ▪ Droguerie ▪ Hygiène	▪ Crèmerie ▪ Ultra frais ▪ Fruits et Légumes ▪ Fleurs et plantes ▪ Boulangerie ▪ Viennoiserie ▪ Pâtisserie ▪ Boucherie ▪ Charcuterie ▪ Volaille

Et en prestation avec U LOGISTIQUE pour :

- Attignat : Surgelés
- Boulogne-sur-Mer (62) : Produits de la mer (le contrat ayant été résilié le 02/02/2018).

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général (PCG) 2014 en faisant application des règles comptables spécifiques applicables aux sociétés coopératives de commerçants détaillants.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables,
- non compensation,
- intangibilité du bilan d'ouverture,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



Méthodes d'évaluation et règles de présentation

Les comptes sont établis conformément au PCG 2014 et aux principes comptables généralement admis. Ils intègrent les changements résultant de la mise en œuvre des règlements CRC 02-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC 04-06 (Règlements sur les Actifs) sur la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations financières

Les titres de participations sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée et de leur valeur d'usage. Les titres de sociétés ayant pour objet direct ou indirect l'exploitation d'un supermarché, Associé de la Coopérative, sont comptabilisés en autres titres immobilisés dans les comptes de celle-ci, car le groupement n'exerce pas un contrôle ou une influence notable sur les sociétés concernées.

Ces titres sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence et ajustée à la fin de chaque exercice en prenant en compte les nouvelles données.

Cette valeur actuelle est déterminée à l'issue du processus suivant :

- recherche d'indicateurs de perte de valeur par comparaison de la valeur nette comptable des titres avec la quote-part de situation nette revenant à l'Associé,
- en cas d'indicateur de perte de valeur, mise en œuvre d'un test de dépréciation fondé sur une approche mixte combinant :
 - une évaluation des actifs immobiliers des participations en fonction de leur valeur locative tenant compte notamment du niveau d'activité du point de vente, capitalisée au taux de 8 %, déduction faite des droits de mutations et frais d'actes estimés à 7%,
 - une évaluation des autres actifs économiques des participations et notamment du fonds commercial selon l'approche par les flux de trésorerie actualisés (approche DCF).

Les participations ultra-minoritaires conférant une simple minorité de blocage sont comptabilisées en autres titres immobilisés.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice, après appréciation, au cas par cas, du risque présenté par chaque débiteur et examen des difficultés susceptibles d'affecter le recouvrement des créances.

Dans un souci d'harmonisation des pratiques en matière de dépréciation, au niveau national, il a été décidé de privilégier l'approche par les flux de trésorerie pour la valorisation d'un fonds de commerce. Concernant le risque de non recouvrement d'une créance financière (prêts, comptes courants rattachés à une participation), ce dernier devra être apprécié en fonction des prévisions établies pour ces participations dans le cadre d'une approche par les flux de trésorerie, et des capacités de refinancement bancaire identifiées sur ces bases.

Compte tenu de l'effet de l'APA au profit de COOPERATIVE U ENSEIGNE décrit ci-dessus, cette approche n'a plus vocation à s'appliquer à compter de l'exercice ouvert à partir du 1^{er} janvier 2017.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées après appréciation, au cas par cas, du risque présenté par chaque débiteur et examen des difficultés susceptibles d'affecter le recouvrement des créances contentieuses.

Valeurs mobilières de placement

Il n'y a pas de VMP au 31/12/2017.

Provisions pour risques et charges

Conformément à l'avis CNC n°00-01 sur les passifs, les provisions pour risques et charges sont constituées au regard des critères suivants :



Comptes annuels

- Elles enregistrent, à la date de clôture, une obligation probable de l'entreprise à l'égard d'un tiers,
- Cette obligation se traduit par une sortie probable de ressources pour l'entreprise sans contrepartie au moins équivalente, attendue de la part de ce tiers après la clôture de l'exercice,
- Les montants sont estimés avec une fiabilité suffisante.

Production vendue de services et prestations

La production vendue de prestations correspond principalement aux prestations refacturées à U-Enseigne.

Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Compte tenu de l'absence de personnel au sein de Système U EST, aucun crédit d'impôt n'a été constaté dans les comptes. Les crédits d'impôt restant ouverts au 31/12/2016 ont été transférés à U-Enseigne.

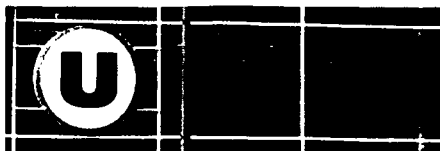
Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel inclut principalement la plus-value d'apport de 125 708 K€..

Indemnités de fin de carrière

Les provisions inscrites au bilan au 31/12/2016 se rapportant aux indemnités de départ à la retraite et médailles du travail ont été transférées à U-Enseigne dans le cadre de l'APA.

Il est à noter que la provision pour « indemnités de retraite » a été réévaluée suite à la non prise en compte de la méthode du corridor dans le cadre de la valorisation de l'apport.



Informations complémentaires pour donner une image fidèle

GIE IRIS

Les parts détenues par Système U EST au sein du GIE IRIS ont été maintenues dans la mesure où elles sont incessibles et qu'il est nécessaire d'être membre de ce GIE pour bénéficier de ses services, U-Enseigne étant d'ores et déjà membre de ce GIE.

Contrôle Fiscal

Système U Est a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2014 portant sur les exercices 2011 et 2012.

La proposition de rectification a été notifiée à Système Est le 2 décembre 2014.

L'élément notoire de la proposition de rectification concerne la remise en cause du mode de calcul de notre provision pour dépréciation des stocks.

Ce point avait déjà été relevé par l'Administration Fiscale (DVNI) en 2013 lors du contrôle fiscal de Système U NORD OUEST.

Système U Est, tout comme les autres régions de Système U concernées par ce redressement fiscal, a contesté ce redressement par courrier en date du 27 janvier 2015.

A la suite d'une réunion devant l'interlocutrice départementale, la DVNI, par courrier en date du 23 juillet 2015, a abandonné les redressements liés à la provision pour dépréciation de stocks mais avait maintenu ceux sur la CVAE. La totalité des redressements est passée dans les comptes 2014 et 2015.

Le Tribunal Administratif de Montreuil, en date du 09 mars 2018 a validé le dégrèvement accordé par l'administration en matière de CVAE. Cette créance a été apportée dans le cadre de l'apport partiel d'actif à U ENSEIGNE.

Litige RUMILLY

Le litige, qui oppose la société SOLGEC, nouvellement EIFFAGE CONSTRUCTION, et son assureur la SMABTP, à la société SYSTEME U Centrale Régionale EST a été apporté à la Société U-Enseigne dans le cadre de l'APA. Il s'agit d'un litige portant sur la non-conformité du dallage de l'entrepôt de RUMILLY.

Une décision de première instance du Tribunal de Grande Instance d'Annecy en date du 2 mars 2017 a condamné la société Eiffage Construction et ses assureurs à 13,8 M€ au titre des différents dommages supportés par la société Système U EST. Aucun appel n'a été formé par la société EIFFAGE ainsi que les autres parties à l'instance dans cette affaire. La décision est donc devenue définitive. L'exécution de la décision a été mise en œuvre et a abouti à l'encaissement de l'indemnité à l'exception d'une partie liée aux remboursements des dépens. Il est à noter que ce dossier n'est toutefois pas définitivement clos compte tenu d'un litige pendant avec le prestataire GRC, nous ayant accompagné initialement sur cette affaire et réclamant une forte rémunération basée sur l'indemnisation obtenue par U dans le cadre du litige sur le dallage. L'instance qui avait été mise en sursis dans l'attente d'une décision définitive rendue sur l'indemnisation du dallage, a reprise au 1^{er} trimestre 2018.

Déficits reportables

Notre Société a sollicité le bureau des agréments afin d'obtenir l'agrément prévu par l'article 209 II du Code Général des Impôts permettant le transfert des déficits non encore déduits, par SYSTEME U EST au profit de COOPERATIVE U ENSEIGNE, à la suite de l'opération d'apport partiel d'actifs réalisée au profit de cette dernière. Au 31/12/2016, les déficits reportables dont le transfert est demandé, s'élèvent à 20.882 K€.

Comptes consolidés

La société ayant transféré l'ensemble de ses participations à U-Enseigne dans le cadre de l'apport partiel d'actifs réalisé au profit de U-Enseigne n'est plus tenue d'établir des comptes consolidés.

Litige TAC

La Cour d'appel de Paris du 29 juin 2016 a confirmé la décision rendue par le Tribunal de commerce de Paris en date du 24 octobre 2006 et condamné Système U Centrale Nationale au remboursement de la somme de 76 871 390,28 €.

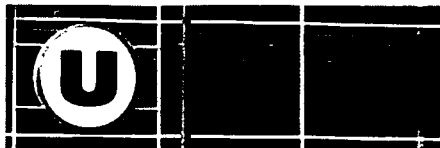
Les Conseils d'Administration des Centrales Régionales ont pris respectivement l'engagement, en 2016, vis à vis de Coopérative U ENSEIGNE, de prendre en charge le litige TAC, sous forme de subvention, afin que cette dernière puisse faire face au paiement des sommes qui pourraient être mises à sa charge par la décision de la Cour d'appel de Paris en date du 29 juin 2016. A ce jour, aucune demande de règlement n'a été effectuée.



Comptes annuels

Poursuite du partenariat entre le Groupement Système U et Auchan France

La centrale d'achats commune avec AUCHAN, dénommée ALLIANCE opérationnelle depuis le dernier trimestre 2017 a couvert la négociation 2018 sur les grandes marques nationales et internationales de produits de grande consommation et frais industriel, à l'exception des PME et de produits bruts agricoles.



Informations complémentaires relatives aux comptes sociaux

NOTE 1

Etat des mouvements en valeur brute de l'actif immobilisé (en K€)

	Valeurs brutes au 01/01/17	Acquisitions	Cessions, virement de poste à poste	APA U-Enseigne augmentation	APA U-Enseigne diminution	Valeurs brutes au 31/12/17
Immobilisations						
Incorporelles	29				(29)	-
Corporelles	11 953				(11 953)	-
Financières (1)	61 008	4 513	(26)	198 902	(59 968)	204 429
Total	72 990	4 513	(26)	198 902	(71 950)	204 429

(1) Dont 198 202 K€ de titres U-Enseigne reçus en contrepartie de l'APA sur la base des valeurs réelles des éléments d'actifs apportés à U-Enseigne et, plus particulièrement d'une réévaluation des immobilisations financières à hauteur de 63 940 K€.

NOTE 2

Etat des amortissements et provisions de l'actif immobilisé (en K€)

	Valeurs cumulées au 01/01/17	Dotations	Diminutions et reprises	APA U-Enseigne	Valeurs cumulées au 31/12/17
Amortissements					
Immobilisations incorporelles	(29)			(29)	-
Immobilisations corporelles	(7 639)			(7 639)	-
Provisions					
Immobilisations financières					
Total	(7 668)			(7 668)	-

NOTE 3

Variation des capitaux propres (en K€)

Le capital social est composé de 1 334 660 parts de 16 € de valeur nominale.

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice s'analyse comme suit :

Montant au 31/12/2016	74 306
Augmentation de capital : souscriptions	33
Augmentation de capital : ajustements	
Diminution de capital : démissions	(59)
Diminution de capital : ajustements	
Provisions réglementées	
Résultat de l'exercice 2017 avant APA U-Enseigne	(23)
Plus-value d'apport U-Enseigne	125 708
Résultat de l'exercice 2017 après APA	125 685
Total au 31/12/2017	199 965

La variation des capitaux propres s'explique principalement par la plus-value d'apport dégagée à la suite des réévaluations des actifs et passifs apportés à U-Enseigne sur la base des valeurs réelles et de l'absence d'une actualisation du capital Système U Est pour l'exercice 2017.



NOTE 4

Variation des provisions (en K€)

Les dépréciations d'actif circulant s'analysent comme suit :

	Montants au 01/01/17	Dotations	Reprises	APA U-Enseigne	Montants au 31/12/17
Dépréciations					
- stocks marchandises	(1 184)			(1 184)	-
- clients	(458)			(458)	-
- autres	(1 420)			(1 420)	-
Total	(3 062)			(3 062)	-

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

	Montants au 01/01/17	Dotations Au cours de l'exercice	Reprises Montants utilisés au cours de l'exercice	Reprises Montants non utilisés repris	APA U- Enseigne	Montants au 31/12/17
Provisions pour risques	(19 652)				(19 652)	-
Provisions pour litiges	(18 374)				(18 374)	-
Total provisions pour risques	(38 026)				(38 026)	-
Provision pour impôts						
Total provision pour charges						

Les provisions constatées au 31/12/2016 au titre de la convention cadre de portage liant Système U Est et Dorninvest et de la convention d'assistance financière entre Système U Est et Expan U EST ont été transférées dans leur intégralité à U-Enseigne dans le cadre de l'APA, avec les conventions correspondantes.

NOTE 5

Etat des échéances des créances (en K€)

	Montant brut au 31/12/2017	Dont Moins de 1 an	Dont Plus de 1 an
Prêts et dépôts			
Créances rattachées à des participations			
Clients et comptes rattachés	793	793	-
Autres créances	3 109	3 109	-
Charges constatées d'avance			
Total	3 902	3 902	-



NOTE 6

Etat des échéances des dettes (en K€)

	Montants bruts au 31/12/2017	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Concours bancaires courants				
Emprunts et dettes financières	8 248	8 248		
Fournisseurs et comptes rattachés	71	71		
Dettes fiscales et sociales	534	534		
Autres dettes d'exploitation				
Produits constatés d'avance				
Total	8 853	8 853		

NOTE 7

Charges à payer à la fin de l'exercice (en K€)

La ventilation des charges à payer incluses dans les postes du passif du bilan est la suivante :

	Montants au 31/12/2017
Emprunts et dettes financières	
Fournisseurs	71
Dettes fiscales et sociales	128
Autres dettes d'exploitation	
Total	199

NOTE 8

Produits à recevoir à la fin de l'exercice (en K€)

La ventilation des produits à recevoir inclus dans les postes de l'actif du bilan est la suivante :

	Montants au 31/12/2017
Créances financières	
Clients	736
Créances fiscales et sociales	
Autres créances d'exploitation	
Total	736

Les créances clients sont essentiellement constituées par la refacturation du salaire du Président Directeur Général et les jetons de présence des administrateurs. Elles concernent également les subventions refacturées au GIE U.



Comptes annuels

NOTE 9

Etat des comptes de régularisation (en K€)

Néant

NOTE 10

Ventilation géographique des ventes de marchandises (en K€)

Néant, le chiffre d'affaires marchandises est réalisé dorénavant par la Coopérative U-Enseigne.

NOTE 11

*Montant des opérations effectuées pour ordre et pour compte des Associés
non incluses dans le compte de résultat (en K€)*

	2017	2016
Subventions d'exploitations	865	3 374
Prestations informatiques (ULIS et @rmonie)	0	41
Prestations diverses	0	747
Total	865	4 162

Ces opérations sont neutres pour Système U Est, elles sont donc comptabilisées dans des comptes de classe 8 qui ne sont pas repris au compte de résultat. Pour mémoire, les prestations diverses au 31/12/2016, étaient constituées de la taxe poisson.

NOTE 12

Effectif moyen employé au cours de l'exercice

	2017	2016
Employés	-	240
Agents de maîtrise	-	181
Cadres	-	118
Total	-	539

L'ensemble du personnel a été transféré à U-Enseigne, hormis le mandataire social.

NOTE 13

Rémunérations allouées aux organes d'administration et de direction

Cette information n'est pas communiquée car sa publication conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

NOTE 14

Détail des charges et produits exceptionnels (en K€)

	Charges	Produits
VNC des éléments d'actifs financiers cédés	11	
VNC des éléments d'actifs corporels & incorporels cédés		
Dotation aux amortissements dérogatoires		
Amendes et pénalités		
Dotation exceptionnelle aux amortissements et provisions		
Produit de cession d'éléments d'actifs financiers		3
Produit exceptionnel lié à la plus-value d'apport		125 708
Total	11	125 711



NOTE 15

Ventilation de l'impôt sur les sociétés (en K€)

	Avant impôts	Impôt société (a)	Crédit d'impôt	Après impôts
Résultat courant	(14)			(14)
Résultat exceptionnel	125 699			125 699
Participation des salariés				
Résultat comptable	125 685			125 685

- (a) L'opération d'apport a été soumise au régime de faveur des fusions et opérations assimilées prévu par les dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts (CGI), avec un transfert d'imposition de la plus-value d'apport au profit d'U-Enseigne, d'où une absence d'IS sur l'exercice. Il est également précisé que l'ensemble des crédits d'impôts dont disposait Système U Est au 31/12/2016 ont été apportés à U-Enseigne.

NOTE 16

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires (en K€)

	2017	2016
Résultat de l'exercice	125 685	(18 490)
Impôts sur les bénéfices		(878)
Résultat avant impôts	125 685	(19 367)
Provisions réglementées		
• Dotations		7
• Reprises		
Résultat avant impôts et hors éléments dérogatoires	125 685	(19 360)

NOTE 17

Situation fiscale latente (base d'imposition en K€)

Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges	2016	Augmentations	Diminutions	2017
Congés Payés non déductibles	899			-
Contribution sociale de solidarité	3 484			-
Participation des salariés				-
Plus-values latentes sur OPCVM				-
Taxe sur les véhicules de tourisme provision 4ème trimestre	6			-
Provisions non déductibles	4 827			-
Divers				-
Total	9 216			-

La fiscalité latente au 31/12/2016, se rapportant aux éléments d'actifs et de passifs apportés à U-Enseigne, a été transférée à cette dernière dans le cadre de l'APA.



NOTE 18

Engagements donnés et reçus (en K€)

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit et appellent les commentaires suivants :

Engagements donnés :

- les cautions, avals et garanties intègrent les capitaux restant dus sur les divers contrats pour lesquels la société s'est portée caution ou garante,
- les sûretés réelles sont valorisées en fonction du capital restant dû, majoré le cas échéant des pénalités prévues aux contrats,
- les crédits relais utilisés.

Engagements reçus :

- contrats de trésorerie non utilisés à la clôture,
- solde des contrats de crédit relais non utilisés à la clôture de l'exercice,
- cautions reçues sur les divers prêts, créances et avances en comptes courants accordés, valorisés pour leur montant brut.

	Engagements donnés	Engagements reçus
Cautions, avals et garanties		
Sûretés réelles consenties aux établissements de crédits		
TOTAL		

Par ailleurs, la centrale régionale en qualité de membre du GIE IRIS est solidairement responsable du passif de celui-ci. Au 31 décembre 2017, le passif du U GIE IRIS se décompose comme suit :

	2017
Emprunts bancaires	59 743
Dettes financières diverses	2 500
Dettes d'exploitation	13 746
Dettes fiscales et sociales	14 879
Dettes diverses	4 506
TOTAL	95 374

NOTE 19

Engagements en matière de crédit-bail (en K€)

Néant.

NOTE 20

Honoraires du Commissaire aux Comptes (en K€)

Au 31/12/2017, le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes s'élèvent à 10 K€HT.



NOTE 21

Eléments concernant les parties liées

A. Opérations réciproques établies à des conditions normales de marché

Au bilan	Brut	Provisions	Net
Titres de participations U-Enseigne (Ent liée)	198 917		198 917
Autres participations (détention entre 10 et 50 %)	4 493		4 493
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés GIE IRIS (Ent liée)	1 003		1 003
Autres créances	606		606
Total actif	205 019		205 019
Dettes rattachées à des participations (U-Enseigne)	8 098		8 098
Total passif	8 098		8 098

N/A : Non Applicable

Au compte de résultat	Total en K€
Charges financières	
Autres charges	
VNC des titres cédés	
Total charges	
Prestations de services	245
Produits financiers	
Dividendes perçus	
Prix de cession des titres de participation	
Autres produits	260
Produits exceptionnels plus-value d'apport	125 708
Total produits	
Total du compte de résultat	126 213

B. Selon le règlement ANC n°2010-02 du 2 septembre 2010 modifiant les articles 531-3, 532-11 et 532-12 du PCG, il n'existe pas de transactions avec les parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 22

Tableau des filiales et des participations (en K€)

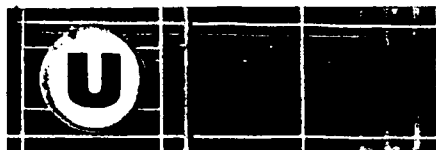
Sociétés	Date de clôture	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	% détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Chiffres d'affaires du dernier exercice clos	Résultat comptable du dernier exercice clos
					Brut	Net			
PARTICIPATIONS (détenues entre 10 % et 50 %)									
GIE IRIS	31/12/2017	5 214	-	19,23 %	1 003	1 003	-	98 790	-
U-ENSEIGNE	31/12/2017	113	771 820	23,10 %	198 917	198 917	-	10 753 565	782
SA CEVEDE	31/01/2017	288	4 184	49,91 %	4 493	4 493	-	60 406	348
TOTAL GENERAL					204 413	204 413	-		




COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL

Rapport de Gestion





Faits marquants de l'exercice

L'apport partiel d'actifs de la branche complète et autonome d'activité de support du développement commercial au bénéfice des magasins associés de Système U Centrale Régionale Est, à la société Système U Centrale Nationale, devenue Coopérative U-Enseigne, a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de notre Société en date du 29 juin 2017 et a pris effet, juridiquement, fiscalement et comptablement au 1^{er} janvier 2017.

Système U Centrale Régionale Est, comme les trois autres Centrales Régionales, ont donc apporté à la Coopérative U-Enseigne, l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers, droits et obligations liés aux activités de services qu'elle exerçait en support du développement commercial au bénéfice des magasins associés, moyennant la prise en charge par cette dernière, du passif correspondant et des frais de l'opération à l'exclusion de certains éléments résiduels non essentiels qui seront expressément détaillés.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation interne des activités du Groupement U en vue de l'optimisation de ses coûts et de ses performances.

L'opération d'apport partiel d'actifs a été placée sous le régime de faveur des fusions et opérations assimilées prévu par les dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts (CGI) et a consisté en un apport de branche complète et autonome d'activité placée sous le régime juridique des scissions, conformément aux dispositions de l'article L 236-22 du Code de commerce.

Les sociétés apporteurs et bénéficiaire des apports étant sous contrôle distinct et l'opération d'apport étant réalisée à l'endroit, la transcription des apports s'est faite sur la base des valeurs réelles au 1^{er} janvier 2017.

Suite à l'apport partiel d'actifs, Système U Est détient dorénavant 23,10 % du capital social d'U-Enseigne.



Indicateurs Réseau EST

Au 31/12/2017, le réseau Système U Est compte 213 points de vente pour une surface totale du parc de 485 218 m², soit une hausse de 9 942 m² (+ 2,09 %) par rapport à 2016.

La répartition des surfaces par enseigne était la suivante :

Magasins à l'enseigne U		Surfaces en m ²	
	2016	2017	2016
Discount			
Hyper U	6	40 857	33 800
Super U	163	403 025	402 790
Proximité			
Uexpress	41	33 291	36 794
Marché U	2	1 504	1 000
Utile	2	1 389	892
TOTAL MAGASINS U	213		485 218

18 Associés ont réalisé un projet, contribuant à la modernisation d'environ 9,62 % du parc soit 46 748 m².

Les opérations menées pendant l'année ont été les suivantes :

- 5 agrandissements (dont 1 boutique U Techno)
- 1 transfert / agrandissement
- 3 créations, dont une station-service et un drive
- 2 changements d'enseignes
- 8 optimisations / remodeling

2 Points de Vente sont sortis du parc :

- SUPER U LAISSAUD (73)
- UEXPRESS LA CLUSAZ (La Perrière) (74)

Le chiffre d'affaires des Magasins U est de 3 838 millions d'euros TTC, soit une progression de 1,70 % par rapport à 2016. La part de marché s'établit à 11,37 %, soit + 0,13 pt par rapport à l'année précédente.



COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de l'opération d'apport partiel d'actifs au profit de U-Enseigne avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017, Système U Est a apporté un actif net d'une valeur comptable de 73,2 M€, qui a été retenu pour la parité d'échange sur la base d'une valeur réelle à 198,9 M€. En contrepartie de cet apport, Système U Est a reçu des titres de la société U-Enseigne pour un montant de 198,9 M€, représentant 23,10 % du capital social de cette dernière.

Il résulte par conséquent de cette opération une plus-value d'apport de 125,7 M€ qui constitue pour l'essentiel le résultat de l'exercice 2017.

La plus-value d'apport se décompose de la manière suivante :

- Valorisation du savoir-faire et de la marque :	55,5 M€
- Plus-value sur titres :	63,9 M€
- Plus-value liée à la réévaluation de biens immobiliers :	2,9 M€
- Plus-value sur créances d'actif circulant :	4,9 M€

Cette plus-value a, en outre, été corrigée par un ajustement des provisions pour risques et charges pour un montant de 1,5 M€, dont un montant de 1,2 M€ se rapportant à la provision pour « indemnités de retraite », revue à la hausse suite à la non prise en compte de la méthode du corridor dans le cadre de la valorisation de l'apport.

Les participations ultra-minoritaires conférant une simple minorité de blocage, ainsi que les éléments de passifs et d'actifs éventuels qui leur sont liés, n'ont pas été apportés à U-Enseigne, ces participations ne constituant pas des éléments essentiels à l'activité de support et de services à l'activité commerciale des magasins associés.

De même, les parts détenues par Système U Est au sein du GIE IRIS ont également été maintenues dans la mesure où elles sont incessibles et qu'il est nécessaire d'être membre de ce GIE pour bénéficier de ses services, U-Enseigne étant d'ores et déjà membre de ce GIE.

Il a également été maintenu à l'actif du bilan de Système U Est, dans le cadre de l'APA, une créance pour un montant de 72 K€, se rapportant aux souscriptions des associés au capital de Système U Est, non encore versées.

Par ailleurs, il est à noter que les budgets d'ouverture et d'exploitation sont toujours à la charge des centrales régionales et refacturés au GIE U.

L'ensemble du personnel (hormis le mandataire social) et les éléments d'actifs et de passifs essentiels à l'activité de support et services ayant été apportés à U-Enseigne, Système U-Est poursuit son activité en tant que coopérative d'adhésion des magasins U.

Seule la charge du salaire du mandataire social et les charges fiscales attenantes, prises en charge par la Coopérative U-Enseigne par le biais d'une refacturation, est logée dans Système U Est.

Les données financières entre le 31/12/2016 et 31/12/2017 présentées ci-après n'appellent aucune comparaison objective, compte tenu de l'apport partiel réalisé.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net 2017 s'élève à 245 K€ contre à 2 137 227 K€, en 2016. Il est constitué pour l'essentiel par la refacturation de diverses prestations. Cette variation s'explique par l'apport partiel d'actifs décrit, le chiffre d'affaires marchandises étant réduit à néant car, intégralement apporté à la Coopérative U-Enseigne à la suite de cette opération.

Résultat net

Le résultat net de l'exercice ressort à 125 685 K€ et est constitué pour l'essentiel par la plus-value d'apport de 125 708 K€. Le différentiel correspond à l'activité conservée par Système U Est.

Il est précisé que l'opération d'apport a été soumise au régime de faveur des fusions et opérations assimilées prévu par les dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts (CGI), avec un transfert d'imposition de la plus-value d'apport au profit d'U-Enseigne.



COMMENTAIRES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles inscrites au bilan au 31/12/2016 pour un montant de 76 euros ont été apportées à U-Enseigne pour un montant de 55 498 K€, après réévaluation et plus particulièrement prise en compte de la valorisation du savoir-faire et de la marque.

Les immobilisations corporelles, quant à elles, inscrites au bilan au 31/12/2016 pour une valeur nette comptable de 4 314 K€ ont été apportées à U-Enseigne dans leur intégralité pour un montant de 7 164 K€, après réévaluation, soit une plus-value de 2 850 K€.

Enfin, les immobilisations financières, ressortant à 204 429 K€ au 31/12/2017 ont connu principalement les variations suivantes :

- Diminution à hauteur de 59 994 K€, dont 59 968 K€ liés aux éléments apportés à U-Enseigne, lesquels ont été valorisés pour un montant de 123 908 K€ dans le cadre de l'APA, soit une plus-value de 63 940 K€ ;
- Augmentation à hauteur de 203 415 K€, liés pour l'essentiel aux titres U-Enseigne reçus en contrepartie de l'APA pour un montant de 198 902 K€.

Actif circulant

Le stock, inscrit au bilan au 31/12/2016 pour une valeur nette comptable de 88 389 K€, a été apporté à U-Enseigne dans son intégralité, sans faire l'objet de réévaluation.

Les créances, inscrites au bilan au 31/12/2016 pour une valeur nette comptable de 354 124 K€, à l'exception du poste « capital souscrit et appelé, non versé », ont été apportées à U-Enseigne pour un montant de 359 042 K€, soit après une réévaluation de 4 918 K€.

Les comptes au 31/12/2017 font ressortir des créances pour un montant de 3 903 K€, dues en partie à :

- la refacturation au GIE U des budgets d'ouverture et d'exploitation pour un montant de 2 259 K€,
- des factures à établir à U-Enseigne et au GIE U pour un montant de 736 K€,
- une créance sur TVA pour un montant de 544 K€.

Capitaux propres

Aucune actualisation du capital social n'a été réalisée au cours du premier semestre 2017, sur la base du chiffre d'affaires réalisé au 31/12/2016, ceci compte tenu de l'opération d'apport partiel d'actifs envisagée.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à 199 965 K€ contre 74 306 K€ à fin 2016. Cette variation, très conséquente, s'explique par le résultat exceptionnel de l'exercice d'un montant de 125 685 K€, dégagé à la suite des réévaluations des actifs et passifs apportés à U-Enseigne dans le cadre de l'APA.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges inscrites au bilan au 31/12/2016 pour un montant de 38 026 K€ ont été apportées à U-Enseigne pour un montant de 39 524 K€, après réévaluation.

Dettes financières

Les dettes inscrites au 31/12/2016 ont été apportées dans leur intégralité à U-Enseigne pour un montant de 55 088 K€.

Dettes fournisseurs

La totalité des dettes inscrites au 31/12/2016 a été apportée à U-Enseigne. Toutefois, un solde d'un montant de 71 K€ reste ouvert dans les comptes de Système U Est au 31/12/2017, correspondant principalement à des factures non parvenues au titre des subventions d'ouverture et d'exploitation.

Autres dettes

Ce poste est essentiellement composé par le compte courant mis en place entre U-Enseigne et Système U Est pour un montant de 8 098 K€.



Rapport de gestion

AUTRES EVOLUTIONS DE L'ACTIVITE

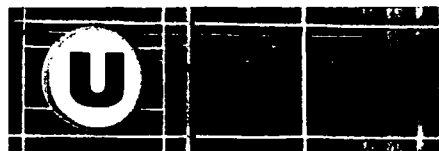
Délais de règlement

L'article D.441-4 du Code de commerce prévoit de nouvelles obligations concernant les délais de paiement pour les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. Les délais de règlement s'analysent comme suit :

Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement											
Nombre de factures concernées	0					3	9				
Montant total HT des factures concernées	0 €					105 667 €	1 826 702 €	33 413 €	0 €	312 798 €	2 152 913 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)	0 %										
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice (CA 2017 : 244 623 €)											
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses											
Nombre des factures exclues	0					0					
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)	0 €					0 €					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)											
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : 30 jours ☐ Délais légaux :					☐ Délais contractuels : 30 jours ☐ Délais légaux :					

(**)

(**) 100 % des factures émises le sont vers le GIE U (Groupe U). Ce sont des factures de subvention.



Changements de méthode comptable ou de présentation

Aucun changement de méthode, ni de présentation, n'est à enregistrer au titre de l'exercice.

Evènements importants depuis la clôture de l'exercice

Monsieur Dominique SCHELCHER, appelé à exercer de nouvelles missions au sein de la Coopérative U-Enseigne, a démissionné de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de Système U Est à effet au 3 janvier 2018.

Monsieur Thierry BOLTZ a été nommé Président afin de le remplacer.

Le Conseil d'Administration a voté, par ailleurs, le maintien du régime de direction unique, Monsieur Thierry BOLTZ assumant les fonctions de Président et de Directeur Général.

Évolutions prévisibles de la société et perspectives d'avenir

Système U Est a toujours vocation à définir la stratégie de développement du réseau comme les autres Coopératives régionales sur leur territoire respectif, au travers notamment des organes de représentation des commerçants détaillants indépendants (Conseil d'administration) qui continueront de désigner leurs représentants au sein du Conseil d'Administration d'U-Enseigne.

Dans ce cadre, le développement du réseau de Système U Est se poursuivra, au travers d'U-Enseigne, par :

- la création de nouveaux points de vente, tant en discount qu'en proximité,
- l'agrandissement de magasins existant,
- le ralliement de points de vente indépendants affiliés à ce jour à d'autres enseignes concurrentes.

Filiales et participations

Liste des filiales

Les participations supérieures à 10 % sont au nombre de 3 : U GIE IRIS, U-Enseigne, CEVEDE.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Système U Est n'a pas pour objet social d'effectuer de la recherche et du développement.

Dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du Code Général des Impôts

Aucune dépense de ce type n'a été prise en charge par la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter 5 % du résultat à la réserve légale, après imputation du bénéfice de l'exercice sur le compte « report à nouveau », soit 5 501 078,06 € portant ainsi la réserve légale à 7 548 700,10 euros et le solde de 120 184 253,94 € au compte report à nouveau.

Report à nouveau

Le report à nouveau s'élèvera en conséquence à un montant de 104 520 483,15 euros.

Composition du Conseil d'Administration

Les mandats d'administrateurs de Madame Isabelle MENDELEWSKI, Messieurs Christophe BARANGER, Jean-Paul BEDROSSIAN, David PIROUX, Stéphane POUYET et Dominique SCHELCHER sont venus à échéance.

Madame Isabelle MENDELEWSKI et Messieurs David PIROUX, Stéphane POUYET et Dominique SCHELCHER ont fait connaître leur intention de ne pas présenter le renouvellement de leur mandat.

Nous vous proposons, par contre, le renouvellement des mandats de Messieurs Christophe BARANGER et Jean-Paul BEDROSSIAN pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Par ailleurs, Messieurs Olivier DUPREZ, David GAGNEPAIN et Richard HIRSCHNER ont démissionné de leur mandat d'Administrateur, ce dont le Conseil d'Administration a pris acte.



Le Conseil remercie chaleureusement Madame Isabelle MENDELEWSKI et Messieurs Olivier DUPREZ, David GAGNEPAIN, Richard HIRSCHNER, David PIROUX et Stéphane POUYET pour le temps et l'énergie consacrés au service de la Coopérative : leur expérience, leurs conseils doivent être salués publiquement.

Le Conseil tient à saluer, plus particulièrement, Monsieur Dominique SCHELCHER, Administrateur pendant 12 années et Président Directeur Général pendant 8 années. Il a insufflé toute son énergie et sa clairvoyance au service de notre Coopérative, ce dont nous lui sommes pleinement reconnaissants.

Par ailleurs, conformément à l'article 15 alinéa 1 de nos Statuts, le Conseil vous propose de nommer Administrateurs, Messieurs Jérôme BOURGEAT et Jean-Philippe MALAMAN, invités permanents au Conseil.

Mandat et fonctions exercés

La liste est annexée au rapport de gestion.

Délégations en matière d'augmentation de capital

Aucune délégation n'a été consentie à ce titre.

Dissociation du mode de direction

Aucun choix portant sur le mode de direction n'a été opéré au cours de l'exercice 2017.

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée

Aucune convention de ce type n'a été régularisée sur l'exercice écoulé.

Commissaire aux Comptes titulaire

Le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société PricewaterhouseCoopers Audit SA a été renouvelé pour une durée de six années lors de l'assemblée générale du 29 juin 2017, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2023, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Il n'y a donc pas lieu de statuer sur le renouvellement dudit mandat.

Augmentation du capital réservé aux salariés

Tous les trois ans, une Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation du capital réservée aux salariés.

Notre statut de Société Anonyme Coopérative est antinomique avec les objectifs poursuivis par le législateur d'intéresser, à travers le capital, les salariés à la prospérité de leur entreprise.

Dans notre organisation imposée par la loi elle-même, il n'existe pas de surcroît, de réelle espérance de profit sur le capital ou de rentabilité en l'absence de dividendes ou de plus-values du fait de l'impossibilité de répartir les réserves.

De plus, suite à l'apport partiel d'actifs réalisé au mois de juin 2017 au profit d'U-Enseigne, l'intégralité des salariés a été transférée au sein de cette entité. SYSTÈME U EST ne compte dès lors plus aucun salarié.

Il n'y a donc plus lieu de soumettre à votre approbation le vote d'une telle résolution.

Révision coopérative

La loi ESS du 31 juillet 2014 a introduit de nouvelles obligations pour les sociétés coopératives, notamment la révision obligatoire pour tous les types de coopératives, et non plus uniquement pour certaines.

Sont désormais soumises à l'obligation de révision, les coopératives et unions de coopératives qui comptent plus de 100 Associés ou réalisent plus de 3 M€ hors taxe de chiffre d'affaires. Notre Société est donc concernée par cette procédure.

A ce titre, notre Société doit, avant le 1^{er} juillet 2018, avoir mis en œuvre la procédure de révision coopérative.

Cette procédure consiste à se soumettre au contrôle d'un réviseur (personne morale ou personne physique) agréé par le ministre en charge de l'économie sociale et solidaire. Le réviseur est nommé par l'assemblée générale avant chaque révision. Notre Société doit choisir son réviseur, ainsi qu'un réviseur suppléant parmi les réviseurs agréés par arrêté ministériel.

La révision doit être effectuée au moins tous les 5 ans.



Rapport de gestion

Le réviseur effectue le contrôle de la conformité de l'organisation et du fonctionnement de la société coopérative aux principes et aux règles de la coopération et à l'intérêt des adhérents ainsi qu'aux règles coopératives spécifiques qui lui sont applicables, à partir d'un cahier des charges spécifique à cette famille coopérative.

Le rapport du réviseur doit comporter :

- une description des diligences et des contrôles effectués,
- la méthodologie suivie,
- un avis motivé sur la conformité de l'organisation et du fonctionnement aux principes et aux règles coopératives et à l'intérêt des associés,
- les réserves éventuelles et les propositions de mesures correctives.

Le réviseur transmettra son rapport aux dirigeants, puis éventuellement complété de leurs observations, au Conseil d'Administration qui est habilité à prendre les mesures qu'il estime urgentes dans les plus brefs délais.

Le Conseil d'Administration informera les associés lors de la plus proche assemblée des points essentiels du rapport accompagnés de ses propositions et observations.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de nommer la société AUDIT LEGAL DES HAUTS DE SEINE, sise 61 avenue de la République, 92500 RUEIL-MALMAISON - Monsieur Jérôme JOUBERT en qualité de réviseur titulaire et Madame Geneviève MANSARD-COLLIN réviseur suppléant, étant précisé que chacune des Coopératives Régionales SYSTEME U, les EXPAN U, les Coopératives de proximité, ainsi que COOPERATIVE U-Enseigne vont proposer à leurs associés, de nommer les mêmes réviseurs titulaires et suppléants, ceci dans le cadre d'une approche globale du Groupement U.

Nous remercions l'ensemble des Associés et Collaborateurs s'étant impliqués dans l'action du groupement pour les efforts déployés tout au long de l'année 2017.

Le Conseil d'Administration



Projet de résolutions

QUATRIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale Ordinaire affecte le résultat bénéficiaire à la réserve légale pour 5 501 078,06 € et le solde au compte report à nouveau pour 120 184 253,94 €.

Le report à nouveau s'élèvera en conséquence à un montant de 104 520 482,15 euros.

CONFIDENTIEL

SYSTEME U CENTRALE REGIONALE EST

Société anonyme coopérative de commerçants détaillants
à capital variable

Siège : 43 rue Eugène Ducretet - 68200 MULHOUSE
RCS Mulhouse : 946 051 018

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2018**

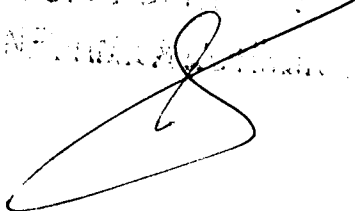
...

QUATRIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

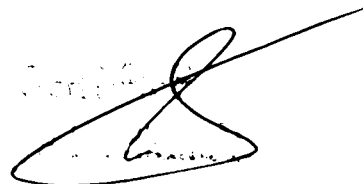
L'Assemblée Générale Ordinaire affecte le résultat bénéficiaire à la réserve légale pour 5 501 078,06 € et le solde au compte report à nouveau pour 120 184 253,94 €. Le report à nouveau s'élèvera en conséquence à un montant de 104 520 482,15 euros.

Cette résolution est adoptée par 171 voix « pour », 6 voix « contre » et 3 « abstention ».

CONFIRMATION
CONFIRMATION



COPIE
CCAF

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke.

Système U Centrale régionale Est

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Associés
Système U Centrale Regionale Est
43, rue Eugène Ducretet
68200 Mulhouse

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Système U Centrale Regionale Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant la réorganisation interne des activités du groupement U.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

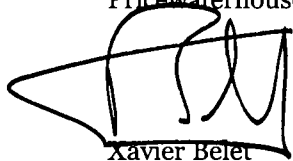
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly sur Seine le 16 mai 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Xavier Belet



Bilan au 31 décembre 2017

ACTIF (en K€)	BRUT au 31/12/17	Dépréciations et amortissements	NET au 31/12/17	NET au 31/12/16
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. Incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				161
Constructions				3 639
Matériels et outillages				10
Autres immobilisations corporelles				442
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				62
Immobilisations financières				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	203 410		203 410	53 754
Créances rattachées à des participations				4 237
Autres titres immobilisés	1 019		1 019	1 912
Prêts				945
Autres immobilisations financières				160
Actif immobilisé	204 429		204 429	65 323
Stocks matières premières et autres appro.				
En-cours de production de biens				39
Stocks de marchandises				88 351
Avances et acomptes versés sur commandes				713
Créances clients et comptes rattachés	793		793	273 937
Autres créances d'exploitation	3 019		3 019	80 187
Capital souscrit et appelé non versé	90		90	72
Valeurs mobilières de placements				
Disponibilités	487		487	3 149
Charges constatées d'avance				85
Actif circulant	4 389		4 389	446 533
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	208 818		208 818	511 855



Comptes annuels

PASSIF (en K€)	Au 31/12/17	Au 31/12/16
Capital social	21 354	21 381
Prime de fusion	1 908	1 908
Ecart de réévaluation (dont écart de mise en équivalence)		
Réserve légale	2 048	2 048
Réserve statutaire, contractuelle		
Autres réserves	64 633	64 633
Réserves réglementées		
Report à nouveau	(15 664)	2 825
Résultat de l'exercice	125 685	(18 489)
Provisions réglementées		
Capitaux propres	199 965	74 306
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques	-	35 302
Provisions pour litiges	-	2 724
Provisions pour risques et charges	-	38 026
Dettes financières		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	43 043
Emprunts et dettes financières diverses	-	1 303
Fonds de garantie	-	10 741
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71	298 494
Dettes fiscales et sociales	534	16 556
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	441
Autres dettes d'exploitation	8 248	28 944
Produits constatés d'avance		
Dettes	8 853	399 523
TOTAL GENERAL	208 818	511 855



Compte de Résultat de l'exercice 2017

(en K€)	2017	2016
Ventes de marchandises		1 970 221
Production vendue de services		
Production vendue de prestations diverses	245	167 006
Chiffre d'affaires net	245	2 137 227
Production stockée		2
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		7
Reprises amortissements-provisions, transferts de charges	1	15 865
Autres produits	812	7 399
Produits d'exploitation	1 058	2 160 500
Coût d'achat des marchandises vendues		1 957 287
Achats de marchandises		1 949 839
Variation de stocks de marchandises		7 448
Consommations en provenance des tiers	3	141 878
Variation de stocks d'approvisionnements		55
Autres achats		
Charges externes	3	141 823
Impôts, taxes et versements assimilés	2	7 136
Charges de personnel		33 523
Salaires et traitements	158	21 353
Charges sociales	66	10 975
Autres charges de personnel		1 195
Dotations aux amortissements et provisions		9 007
- sur immobilisations		1 564
- sur actif circulant		1 518
- pour risques et charges		5 925
Autres charges d'exploitation	840	8 503
Charges d'exploitation	1 069	2 157 334
Résultat d'exploitation	(11)	3 166



Comptes annuels

(en K€)	2017	2016
Résultat d'exploitation	(11)	3 166
Produits financiers		1 261
Produits financiers de participation		653
Autres intérêts et produits assimilés		608
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Charges financières	3	6 547
Dotations aux amortissements et provisions		179
Intérêts et charges assimilés	3	6 368
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Résultat financier	(3)	(5 286)
Résultat courant avant impôts	(14)	(2 120)
Produits exceptionnels	125 711	5
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		4
Produits exceptionnels sur opérations en capital	125 711	1
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Charges exceptionnelles	11	17 252
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	11	35
Dotations exceptionnelles aux provisions et amortissements		17 215
Résultat exceptionnel	125 699	(17 247)
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		(878)
RESULTAT DE L'EXERCICE	125 685	(18 489)



Variation de trésorerie (en K€)

	2017	2016
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	125 685	(18 489)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie liés à l'APA U-Enseigne (plus-value d'apport)	(125 708)	
Amortissements et provisions		11 967
Plus-values de cessions (hors APA U-Enseigne)	9	26
Capacité d'autofinancement	(14)	(6 496)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
Stocks		7 974
Créances	(3 812)	(4 539)
Dettes	4 360	8 862
Flux de trésorerie provenant de l'activité (A)	534	5 801
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	(788)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(5)	(11 185)
Encaissement résultant de l'APA U-Enseigne (a)	39 894	
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières	2	23 158
Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)	39 891	11 185
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital	15	(133)
Remboursements de capital	(59)	0
Encaissement provenant de nouveaux emprunts		1 284
Remboursements d'emprunts		(487)
Dividendes perçus		0
Dividendes versés		0
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (C)	(44)	664
Variation de trésorerie (A+B+C)	40 381	17 650
Trésorerie à l'ouverture	(39 687)	(57 337)
Trésorerie à l'ouverture (reclassement N-1)	(207)	
Trésorerie à l'ouverture (D)	(39 894)	(57 337)
Trésorerie à la clôture (A+B+C+D)	487	(39 687)
Apport de trésorerie court terme		(42 836)
Trésorerie actif du bilan	487	3 149

(a) dégagement trésorerie à l'ouverture, bien que l'APA n'ait pas généré de flux de trésorerie suite aux titres reçus en contrepartie de l'opération.



Annexe aux comptes annuels

Faits marquants de l'exercice

L'apport partiel d'actifs de la branche complète et autonome d'activité de support du développement commercial au bénéfice des magasins associés de Système U Centrale Régionale Est à la société Système U Centrale Nationale, a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de notre Société en date du 29 juin 2017 et a pris effet, juridiquement, fiscalement et comptablement au 1^{er} janvier 2017.

Système U Centrale Régionale Est, comme les trois autres Centrales Régionales, ont donc apporté à Système U Centrale Nationale, devenue COOPERATIVE U-Enseigne, l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers, droits et obligations liés aux activités de services qu'elle exerçait en support du développement commercial au bénéfice des magasins associés, moyennant la prise en charge par cette dernière, du passif correspondant et des frais de l'opération à l'exclusion de certains éléments résiduels non essentiels qui seront expressément détaillés.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation interne des activités du Groupement U en vue de l'optimisation de ses coûts et de ses performances.

L'opération d'apport partiel d'actifs est placée sous le régime de faveur des fusions et opérations assimilées prévu par les dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts (CGI) et a consisté en un apport de branche complète et autonome d'activité placée sous le régime juridique des scissions, conformément aux dispositions de l'article L 236-22 du Code de commerce.

Les sociétés apporteuse et bénéficiaire des apports étant sous contrôle distinct et l'opération d'apport étant réalisée à l'endroit, la transcription des apports s'est faite sur la base des valeurs réelles au 1^{er} janvier 2017.

En contrepartie de l'apport, Système U EST détient 23,10 % du capital social d'U-Enseigne.

Présentation de la société

Système U Centrale Régionale Est est une Société Anonyme Coopérative de commerçants détaillants à capital variable dont les Statuts relèvent en particulier des articles L124-1 à L124-16 du Code de commerce.

Elle exerce son activité sur les régions du Grand EST, en qualité de Coopérative d'adhésion des magasins U, et ceci au travers d'U-Enseigne. Son réseau regroupe 211 Points de Vente à l'Enseigne U au 31/12/2017, totalisant une surface de 484 326 m².

Système U Centrale Régionale Est n'emploie plus de salariés, l'ensemble du personnel, hormis le mandataire social, ayant été transféré à U-Enseigne dans le cadre de l'APA décrit ci-dessus.

Le chiffre d'affaires net 2017 s'élève à 245 K€. Il est constitué pour l'essentiel par la refacturation de diverses prestations, le chiffre d'affaires marchandises étant réduit à néant car, intégralement apporté à la Coopérative U-Enseigne suite à l'APA.

L'approvisionnement des Associés est assuré à partir des différents entrepôts, appartenant à U-LOGISTIQUE depuis le 01/04/2016, dont les titres ont également été apportés à U-Enseigne :



MULHOUSE (68) ELDH et PRODUITS FRAIS	SAINT-VIT (25) ROTATIONS LENTES	RUMILLY (74) ELDH	SAINT-JUST (01) PRODUITS FRAIS
▪ Epicerie ▪ Liquides ▪ Droguerie ▪ Hygiène ▪ Crèmerie ▪ Ultra frais ▪ Fruits et Légumes ▪ Fleurs et Plantes ▪ Boulangerie ▪ Viennoiserie ▪ Pâtisserie ▪ Boucherie ▪ Charcuterie ▪ Volaille	▪ Epicerie ▪ Liquides ▪ Droguerie ▪ Parfumerie ▪ Hygiène ▪ Non Alimentaire ▪ Saisonnier	▪ Epicerie ▪ Liquides ▪ Droguerie ▪ Hygiène	▪ Crèmerie ▪ Ultra frais ▪ Fruits et Légumes ▪ Fleurs et plantes ▪ Boulangerie ▪ Viennoiserie ▪ Pâtisserie ▪ Boucherie ▪ Charcuterie ▪ Volaille

Et en prestation avec U LOGISTIQUE pour :

- Attignat : Surgelés
- Boulogne-sur-Mer (62) : Produits de la mer (le contrat ayant été résilié le 02/02/2018).

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général (PCG) 2014 en faisant application des règles comptables spécifiques applicables aux sociétés coopératives de commerçants détaillants.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables,
- non compensation,
- intangibilité du bilan d'ouverture,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



Méthodes d'évaluation et règles de présentation

Les comptes sont établis conformément au PCG 2014 et aux principes comptables généralement admis. Ils intègrent les changements résultant de la mise en œuvre des règlements CRC 02-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC 04-06 (Règlements sur les Actifs) sur la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations financières

Les titres de participations sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée et de leur valeur d'usage. Les titres de sociétés ayant pour objet direct ou indirect l'exploitation d'un supermarché, Associé de la Coopérative, sont comptabilisés en autres titres immobilisés dans les comptes de celle-ci, car le groupement n'exerce pas un contrôle ou une influence notable sur les sociétés concernées.

Ces titres sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence et ajustée à la fin de chaque exercice en prenant en compte les nouvelles données.

Cette valeur actuelle est déterminée à l'issue du processus suivant :

- recherche d'indicateurs de perte de valeur par comparaison de la valeur nette comptable des titres avec la quote-part de situation nette revenant à l'Associé,
- en cas d'indicateur de perte de valeur, mise en œuvre d'un test de dépréciation fondé sur une approche mixte combinant :
 - une évaluation des actifs immobiliers des participations en fonction de leur valeur locative tenant compte notamment du niveau d'activité du point de vente, capitalisée au taux de 8 %, déduction faite des droits de mutations et frais d'actes estimés à 7%,
 - une évaluation des autres actifs économiques des participations et notamment du fonds commercial selon l'approche par les flux de trésorerie actualisés (approche DCF).

Les participations ultra-minoritaires conférant une simple minorité de blocage sont comptabilisées en autres titres immobilisés.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice, après appréciation, au cas par cas, du risque présenté par chaque débiteur et examen des difficultés susceptibles d'affecter le recouvrement des créances.

Dans un souci d'harmonisation des pratiques en matière de dépréciation, au niveau national, il a été décidé de privilégier l'approche par les flux de trésorerie pour la valorisation d'un fonds de commerce. Concernant le risque de non recouvrement d'une créance financière (prêts, comptes courants rattachés à une participation), ce dernier devra être apprécié en fonction des prévisions établies pour ces participations dans le cadre d'une approche par les flux de trésorerie, et des capacités de refinancement bancaire identifiées sur ces bases.

Compte tenu de l'effet de l'APA au profit de COOPERATIVE U ENSEIGNE décrit ci-dessus, cette approche n'a plus vocation à s'appliquer à compter de l'exercice ouvert à partir du 1^{er} janvier 2017.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées après appréciation, au cas par cas, du risque présenté par chaque débiteur et examen des difficultés susceptibles d'affecter le recouvrement des créances contentieuses.

Valeurs mobilières de placement

Il n'y a pas de VMP au 31/12/2017.

Provisions pour risques et charges

Conformément à l'avis CNC n°00-01 sur les passifs, les provisions pour risques et charges sont constituées au regard des critères suivants :



Comptes annuels

- Elles enregistrent, à la date de clôture, une obligation probable de l'entreprise à l'égard d'un tiers,
- Cette obligation se traduit par une sortie probable de ressources pour l'entreprise sans contrepartie au moins équivalente, attendue de la part de ce tiers après la clôture de l'exercice,
- Les montants sont estimés avec une fiabilité suffisante.

Production vendue de services et prestations

La production vendue de prestations correspond principalement aux prestations refacturées à U-Enseigne.

Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Compte tenu de l'absence de personnel au sein de Système U EST, aucun crédit d'impôt n'a été constaté dans les comptes. Les crédits d'impôt restant ouverts au 31/12/2016 ont été transférés à U-Enseigne.

Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel inclut principalement la plus-value d'apport de 125 708 K€.

Indemnités de fin de carrière

Les provisions inscrites au bilan au 31/12/2016 se rapportant aux indemnités de départ à la retraite et médailles du travail ont été transférées à U-Enseigne dans le cadre de l'APA.

Il est à noter que la provision pour « indemnités de retraite » a été réévaluée suite à la non prise en compte de la méthode du corridor dans le cadre de la valorisation de l'apport.



Informations complémentaires pour donner une image fidèle

GIE IRIS

Les parts détenues par Système U EST au sein du GIE IRIS ont été maintenues dans la mesure où elles sont incessibles et qu'il est nécessaire d'être membre de ce GIE pour bénéficier de ses services, U-Enseigne étant d'ores et déjà membre de ce GIE.

Contrôle Fiscal

Système U Est a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2014 portant sur les exercices 2011 et 2012. La proposition de rectification a été notifiée à Système Est le 2 décembre 2014.

L'élément notoire de la proposition de rectification concerne la remise en cause du mode de calcul de notre provision pour dépréciation des stocks.

Ce point avait déjà été relevé par l'Administration Fiscale (DVNI) en 2013 lors du contrôle fiscal de Système U NORD OUEST.

Système U Est, tout comme les autres régions de Système U concernées par ce redressement fiscal, a contesté ce redressement par courrier en date du 27 janvier 2015.

A la suite d'une réunion devant l'interlocutrice départementale, la DVNI, par courrier en date du 23 juillet 2015, a abandonné les redressements liés à la provision pour dépréciation de stocks mais avait maintenu ceux sur la CVAE. La totalité des redressements est passée dans les comptes 2014 et 2015.

Le Tribunal Administratif de Montreuil, en date du 09 mars 2018 a validé le dégrèvement accordé par l'administration en matière de CVAE. Cette créance a été apportée dans le cadre de l'apport partiel d'actif à U ENSEIGNE.

Litige RUMILLY

Le litige, qui oppose la société SOLGEC, nouvellement EIFFAGE CONSTRUCTION, et son assureur la SMABTP, à la société SYSTEME U Centrale Régionale EST a été apporté à la Société U-Enseigne dans le cadre de l'APA. Il s'agit d'un litige portant sur la non-conformité du dallage de l'entrepôt de RUMILLY.

Une décision de première instance du Tribunal de Grande Instance d'Annecy en date du 2 mars 2017 a condamné la société Eiffage Construction et ses assureurs à 13,8 M€ au titre des différents dommages supportés par la société Système U EST. Aucun appel n'a été formé par la société EIFFAGE ainsi que les autres parties à l'instance dans cette affaire. La décision est donc devenue définitive. L'exécution de la décision a été mise en œuvre et a abouti à l'encaissement de l'indemnité à l'exception d'une partie liée aux remboursements des dépens. Il est à noter que ce dossier n'est toutefois pas définitivement clos compte tenu d'un litige pendant avec le prestataire GRC, nous ayant accompagné initialement sur cette affaire et réclamant une forte rémunération basée sur l'indemnisation obtenue par U dans le cadre du litige sur le dallage. L'instance qui avait été mise en sursis dans l'attente d'une décision définitive rendue sur l'indemnisation du dallage, a reprise au 1^{er} trimestre 2018.

Déficits reportables

Notre Société a sollicité le bureau des agréments afin d'obtenir l'agrément prévu par l'article 209 II du Code Général des Impôts permettant le transfert des déficits non encore déduits, par SYSTEME U EST au profit de COOPERATIVE U ENSEIGNE, à la suite de l'opération d'apport partiel d'actifs réalisée au profit de cette dernière. Au 31/12/2016, les déficits reportables dont le transfert est demandé, s'élèvent à 20.882 K€.

Comptes consolidés

La société ayant transféré l'ensemble de ses participations à U-Enseigne dans le cadre de l'apport partiel d'actifs réalisé au profit de U-Enseigne n'est plus tenue d'établir des comptes consolidés.

Litige TAC

La Cour d'appel de Paris du 29 juin 2016 a confirmé la décision rendue par le Tribunal de commerce de Paris en date du 24 octobre 2006 et condamné Système U Centrale Nationale au remboursement de la somme de 76 871 390,28 €.

Les Conseils d'Administration des Centrales Régionales ont pris respectivement l'engagement, en 2016, vis à vis de Coopérative U ENSEIGNE, de prendre en charge le litige TAC, sous forme de subvention, afin que cette dernière puisse faire face au paiement des sommes qui pourraient être mises à sa charge par la décision de la Cour d'appel de Paris en date du 29 juin 2016. A ce jour, aucune demande de règlement n'a été effectuée.



Comptes annuels

Poursuite du partenariat entre le Groupement Système U et Auchan France

La centrale d'achats commune avec AUCHAN, dénommée ALLIANCE opérationnelle depuis le dernier trimestre 2017 a couvert la négociation 2018 sur les grandes marques nationales et internationales de produits de grande consommation et frais industriel, à l'exception des PME et de produits bruts agricoles.



Informations complémentaires relatives aux comptes sociaux

NOTE 1

Etat des mouvements en valeur brute de l'actif immobilisé (en K€)

	Valeurs brutes au 01/01/17	Acquisitions	Cessions, virement de poste à poste	APA U-Enseigne augmentation	APA U-Enseigne diminution	Valeurs brutes au 31/12/17
Immobilisations						
Incorporelles	29				(29)	-
Corporelles	11 953				(11 953)	-
Financières (1)	61 008	4 513	(26)	198 902	(59 968)	204 429
Total	72 990	4 513	(26)	198 902	(71 950)	204 429

(1) Dont 198 202 K€ de titres U-Enseigne reçus en contrepartie de l'APA sur la base des valeurs réelles des éléments d'actifs apportés à U-Enseigne et, plus particulièrement d'une réévaluation des immobilisations financières à hauteur de 63 940 K€.

NOTE 2

Etat des amortissements et provisions de l'actif immobilisé (en K€)

	Valeurs cumulées au 01/01/17	Dotations	Diminutions et reprises	APA U-Enseigne	Valeurs cumulées au 31/12/17
Amortissements					
Immobilisations incorporelles	(29)			(29)	-
Immobilisations corporelles	(7 639)			(7 639)	-
Provisions					
Immobilisations financières					
Total	(7 668)			(7 668)	-

NOTE 3

Variation des capitaux propres (en K€)

Le capital social est composé de 1 334 660 parts de 16 € de valeur nominale.
La variation des capitaux propres au cours de l'exercice s'analyse comme suit :

Montant au 31/12/2016	74 306
Augmentation de capital : souscriptions	33
Augmentation de capital : ajustements	
Diminution de capital : démissions	(59)
Diminution de capital : ajustements	
Provisions réglementées	
Résultat de l'exercice 2017 avant APA U-Enseigne	(23)
Plus-value d'apport U-Enseigne	125 708
Résultat de l'exercice 2017 après APA	125 685
Total au 31/12/2017	199 965

La variation des capitaux propres s'explique principalement par la plus-value d'apport dégagée à la suite des réévaluations des actifs et passifs apportés à U-Enseigne sur la base des valeurs réelles et de l'absence d'une actualisation du capital Système U Est pour l'exercice 2017.



NOTE 4

Variation des provisions (en K€)

Les dépréciations d'actif circulant s'analysent comme suit :

	Montants au 01/01/17	Dotations	Reprises	APA U-Enseigne	Montants au 31/12/17
Dépréciations					
- stocks marchandises	(1 184)			(1 184)	-
- clients	(458)			(458)	-
- autres	(1 420)			(1 420)	-
Total	(3 062)			(3 062)	-

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

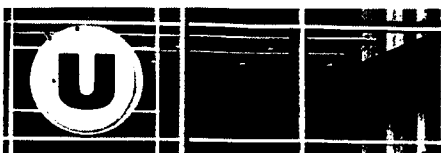
	Montants au 01/01/17	Dotations Au cours de l'exercice	Reprises Montants utilisés au cours de l'exercice	Reprises Montants non utilisés repris	APA U- Enseigne	Montants au 31/12/17
Provisions pour risques	(19 652)				(19 652)	-
Provisions pour litiges	(18 374)				(18 374)	-
Total provisions pour risques	(38 026)				(38 026)	-
Provision pour impôts						
Total provision pour charges						

Les provisions constatées au 31/12/2016 au titre de la convention cadre de portage liant Système U Est et Dorninvest et de la convention d'assistance financière entre Système U Est et Expan U EST ont été transférées dans leur intégralité à U-Enseigne dans le cadre de l'APA, avec les conventions correspondantes.

NOTE 5

Etat des échéances des créances (en K€)

	Montant brut au 31/12/2017	Dont Moins de 1 an	Dont Plus de 1 an
Prêts et dépôts			
Créances rattachées à des participations			
Clients et comptes rattachés	793	793	-
Autres créances	3 109	3 109	-
Charges constatées d'avance			
Total	3 902	3 902	-



Comptes annuels

NOTE 6

Etat des échéances des dettes (en K€)

	Montants bruts au 31/12/2017	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Concours bancaires courants				
Emprunts et dettes financières	8 248	8 248		
Fournisseurs et comptes rattachés	71	71		
Dettes fiscales et sociales	534	534		
Autres dettes d'exploitation				
Produits constatés d'avance				
Total	8 853	8 853		

NOTE 7

Charges à payer à la fin de l'exercice (en K€)

La ventilation des charges à payer incluses dans les postes du passif du bilan est la suivante :

	Montants au 31/12/2017
Emprunts et dettes financières	
Fournisseurs	71
Dettes fiscales et sociales	128
Autres dettes d'exploitation	
Total	199

NOTE 8

Produits à recevoir à la fin de l'exercice (en K€)

La ventilation des produits à recevoir inclus dans les postes de l'actif du bilan est la suivante :

	Montants au 31/12/2017
Créances financières	
Clients	736
Créances fiscales et sociales	
Autres créances d'exploitation	
Total	736

Les créances clients sont essentiellement constituées par la refacturation du salaire du Président Directeur Général et les jetons de présence des administrateurs. Elles concernent également les subventions refacturées au GIE U.



NOTE 9

Etat des comptes de régularisation (en K€)

Néant

NOTE 10

Ventilation géographique des ventes de marchandises (en K€)

Néant, le chiffre d'affaires marchandises est réalisé dorénavant par la Coopérative U-Enseigne.

NOTE 11

*Montant des opérations effectuées pour ordre et pour compte des Associés
non incluses dans le compte de résultat (en K€)*

	2017	2016
Subventions d'exploitations	865	3 374
Prestations informatiques (ULIS et @rmonie)	0	41
Prestations diverses	0	747
Total	865	4 162

Ces opérations sont neutres pour Système U Est, elles sont donc comptabilisées dans des comptes de classe 8 qui ne sont pas repris au compte de résultat. Pour mémoire, les prestations diverses au 31/12/2016, étaient constituées de la taxe poisson.

NOTE 12

Effectif moyen employé au cours de l'exercice

	2017	2016
Employés	-	240
Agents de maîtrise	-	181
Cadres	-	118
Total	-	539

L'ensemble du personnel a été transféré à U-Enseigne, hormis le mandataire social.

NOTE 13

Rémunérations allouées aux organes d'administration et de direction

Cette information n'est pas communiquée car sa publication conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

NOTE 14

Détail des charges et produits exceptionnels (en K€)

	Charges	Produits
VNC des éléments d'actifs financiers cédés	11	
VNC des éléments d'actifs corporels & incorporels cédés		
Dotation aux amortissements dérogatoires		
Amendes et pénalités		
Dotation exceptionnelle aux amortissements et provisions		
Produit de cession d'éléments d'actifs financiers		3
Produit exceptionnel lié à la plus-value d'apport		125 708
Total	11	125 711



NOTE 15

Ventilation de l'impôt sur les sociétés (en K€)

	Avant impôts	Impôt société (a)	Crédit d'impôt	Après impôts
Résultat courant	(14)			(14)
Résultat exceptionnel	125 699			125 699
Participation des salariés				
Résultat comptable	125 685			125 685

- (a) L'opération d'apport a été soumise au régime de faveur des fusions et opérations assimilées prévu par les dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts (CGI), avec un transfert d'imposition de la plus-value d'apport au profit d'U-Enseigne, d'où une absence d'IS sur l'exercice. Il est également précisé que l'ensemble des crédits d'impôts dont disposait Système U Est au 31/12/2016 ont été apportés à U-Enseigne.

NOTE 16

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires (en K€)

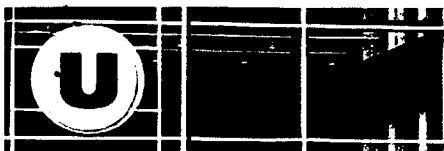
	2017	2016
Résultat de l'exercice	125 685	(18 490)
Impôts sur les bénéfices		(878)
Résultat avant impôts	125 685	(19 367)
Provisions réglementées		
• Dotations		7
• Reprises		
Résultat avant impôts et hors éléments dérogatoires	125 685	(19 360)

NOTE 17

Situation fiscale latente (base d'imposition en K€)

Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges	2016	Augmentations	Diminutions	2017
Congés Payés non déductibles	899			-
Contribution sociale de solidarité	3 484			-
Participation des salariés				-
Plus-values latentes sur OPCVM				-
Taxe sur les véhicules de tourisme	6			-
provision 4ème trimestre				-
Provisions non déductibles	4 827			-
Divers				-
Total	9 216			-

La fiscalité latente au 31/12/2016, se rapportant aux éléments d'actifs et de passifs apportés à U-Enseigne, a été transférée à cette dernière dans le cadre de l'APA.



NOTE 18

Engagements donnés et reçus (en K€)

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit et appellent les commentaires suivants :

Engagements donnés :

- les cautions, avals et garanties intègrent les capitaux restant dus sur les divers contrats pour lesquels la société s'est portée caution ou garante,
- les sûretés réelles sont valorisées en fonction du capital restant dû, majoré le cas échéant des pénalités prévues aux contrats,
- les crédits relais utilisés.

Engagements reçus :

- contrats de trésorerie non utilisés à la clôture,
- solde des contrats de crédit relais non utilisés à la clôture de l'exercice,
- cautions reçues sur les divers prêts, créances et avances en comptes courants accordés, valorisés pour leur montant brut.

	Engagements donnés	Engagements reçus
Cautions, avals et garanties		
Sûretés réelles consenties aux établissements de crédits		
TOTAL		

Par ailleurs, la centrale régionale en qualité de membre du GIE IRIS est solidairement responsable du passif de celui-ci. Au 31 décembre 2017, le passif du U GIE IRIS se décompose comme suit :

	2017
Emprunts bancaires	59 743
Dettes financières diverses	2 500
Dettes d'exploitation	13 746
Dettes fiscales et sociales	14 879
Dettes diverses	4 506
TOTAL	95 374

NOTE 19

Engagements en matière de crédit-bail (en K€)

Néant.

NOTE 20

Honoraires du Commissaire aux Comptes (en K€)

Au 31/12/2017, le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes s'élèvent à 10 K€HT.



NOTE 21

Eléments concernant les parties liées

A. Opérations réciproques établies à des conditions normales de marché

Au bilan	Brut	Provisions	Net
Titres de participations U-Enseigne (Ent liée)	198 917		198 917
Autres participations (détention entre 10 et 50 %)	4 493		4 493
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés GIE IRIS (Ent liée)	1 003		1 003
Autres créances	606		606
Total actif	205 019		205 019
Dettes rattachées à des participations (U-Enseigne)	8 098		8 098
Total passif	8 098		8 098

N/A : Non Applicable

Au compte de résultat	Total en K€
Charges financières	
Autres charges	
VNC des titres cédés	
Total charges	
Prestations de services	245
Produits financiers	
Dividendes perçus	
Prix de cession des titres de participation	
Autres produits	260
Produits exceptionnels plus-value d'apport	125 708
Total produits	
Total du compte de résultat	126 213

B. Selon le règlement ANC n°2010-02 du 2 septembre 2010 modifiant les articles 531-3, 532-11 et 532-12 du PCG, il n'existe pas de transactions avec les parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 22

Tableau des filiales et des participations (en K€)

Sociétés	Date de clôture	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	% détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Chiffres d'affaires du dernier exercice clos	Résultat comptable du dernier exercice clos
					Brut	Net			
PARTICIPATIONS (détenues entre 10 % et 50 %)									
GIE IRIS	31/12/2017	5 214	-	19,23 %	1 003	1 003	-	98 790	-
U-ENSEIGNE	31/12/2017	113	771 820	23,10 %	198 917	198 917	-	10 753 565	782
SA CEVEDE	31/01/2017	288	4 184	49,91 %	4 493	4 493	-	60 406	348
TOTAL GENERAL					204 413	204 413	-		